



DECISION N° 6 DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Correctif de la décision n° 2 du collège

Temps forfaitaires recalculés de l'ES2

N° 33	5'01.0
N° 34	4'28.5
N° 35	4'42.3

Affiché à CHERVEUX le 20/08/2023 à 16 h 25

Le Président du Collège
Dominique JOUBERT

Membre du Collège
Catherine CONDEMINÉ

Membre du collège
Gilles CHABERNAUD